

Le Lycée Professionnel de Jurançon situé dans un cadre agréable, est particulièrement bien desservi par les transports en commun.



Cet établissement de 400 élèves est pourvu d'un internat pour les filles et les garçons.

**Lycée Professionnel  
André CAMPA  
29, rue Joliot-Curie  
BP 20  
64110 JURANÇON  
Téléphone : 05 59 06 40 33  
Télécopie : 05 59 06 46 81**

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/Etablissement/Jurancon>

Ne pas jeter sur la voie publique



# **CAP**

## **Maintenance véhicules**

### **option : voitures particulières**

*Journée portes ouvertes  
samedi 27 mars 2021*



# OBJECTIFS DE FORMATION

## Diplôme de niveau V

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle « Maintenance des Véhicules particuliers » doit être capable de réaliser :

- l'accueil du client
- les opérations de maintenance de premier niveau liées à l'entretien périodique des véhicules,
- le remplacement d'ensembles et de sous-ensembles en autonomie,
- le remplacement d'organes sur des circuits électriques, hydrauliques et pneumatiques et les contrôler
- les remplacements d'éléments courants
- d'effectuer des réglages de base (pneus et train avant par exemple)
- la restitution du véhicule

## Aptitudes

- être rigoureux, méthodique, adroit
- aimer le contact avec le public
- être motivé par l'automobile

# LES ENSEIGNEMENTS

## Formation en 2 ans comprenant

- **30%** d'enseignement général
- **60%** d'enseignement professionnel
- **10%** consolidation, accompagnement, préparation orientation
- **12 semaines** de formation en milieu professionnel
- **31h / semaine** d'enseignement
- **1 Chef d'œuvre**

L'examen du CAP Maintenance des véhicules option voitures particulières se déroule en Contrôle en Cours de Formation.

# DEBOUCHES - POURSUITES D'ETUDES

- Vie active
- Bac pro Maintenance des véhicules option Véhicules particuliers
- Bac pro Maintenance des véhicules option Véhicules Transports Routiers

# SECTEURS D'ACTIVITES

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle de Maintenance des Véhicules Automobiles est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des véhicules, c'est à dire :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs.
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques.
- dans les services de maintenance des entreprises de transport, de location.
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules.
- dans des entreprises de services rapides spécifiques aux véhicules.

